

Urbanistes des Territoires

Association pour la Promotion de l'Urbanisme
dans les Collectivités et les Territoires

Membre fondateur du Conseil Français Des Urbanistes

A l'attention de M. Pierre Jarlier, Sénateur, Casier de la Poste,

15 rue de Vaugirard, 75291 Paris Cedex 06

Lyon, le 23 août 2012

Monsieur le Sénateur,
Cher Confrère,

Nous avons pris connaissance, en tant qu'association qui regroupe les professionnels de l'urbanisme qui agissent dans et pour les collectivités territoriales, du rapport que vous avez diligenté ; cela avec à la fois beaucoup d'intérêt et une certaine expectative.

Le principe même de ce rapport nous paraît excellent et il pose des questions concrètes sur des sujets incontournables actuellement. Il a également l'immense mérite d'entamer un bilan après 30 années de décentralisation en France. Ceci à l'aube de l'acte III de la décentralisation dans notre pays ; alors que la France se caractérise par une nette prudence sur ce sujet, si nous la comparons à l'ensemble des Etats européens limitrophes (de la Belgique à l'Espagne, en passant par l'Allemagne et l'Italie, sans oublier la Confédération suisse).

La notion d'urbanisme de projet est mise en avant, particulièrement au niveau des intercommunalités, avec une tentative, très heureuse, de dépasser la simple juxtaposition de projets communaux. Le fait que l'urbanisme de projet fasse intervenir de nombreux et surtout de nouveaux acteurs est apparent, les agents de l'Etat ne représentant qu'une entité dans un vivier qui s'est enrichi avec la trilogie des années 1999-2000 : nous mentionnons ainsi les lois Voynet, Chevènement et « Solidarité et Renouvellement urbains ».

En revanche, suite à une lecture collégiale des membres de notre association et du Conseil Français des Urbanistes, dont nous sommes membre fondateur, il apparaît que, si les difficultés de la profession et des métiers de l'urbanisme sont étudiées, leur vision est vraiment loin d'être totale :

Nous en voulons pour preuve que les urbanistes rencontrés n'appartiennent en aucun cas au monde dit « de la Territoriale » ; les points de vue des urbanistes qui travaillent directement pour l'Etat et celui des libéraux sont intéressants à recueillir, mais il y a une complémentarité des avis à assurer.

De plus, les rapports entre ingénieurs d'Etat et urbanistes territoriaux ne sont, de ce simple fait, pas clarifiés, du fait d'une audition qui est à parfaire.

L'inquiétude des agents de l'Etat apparaît très clairement dans le rapport, mais les réponses à ces inquiétudes semblent peu adaptées sur le moyen-long terme : doit-on continuer à former autant d'ingénieurs d'Etat, alors que l'on freine parallèlement l'accès des urbanistes à la Fonction Publique Territoriale*, tout en réduisant les postes dans les services centraux : tout cela dans un contexte où l'on voudrait parfaire la décentralisation.

Ces points seraient manifestement à aborder avec davantage de logique d'ensemble.

Plusieurs questions restent pour nous en suspens et c'est certes là l'un des intérêts du rapport que vous avez diligenté, puisqu'il ouvre de nouveaux domaines de réflexion, lié à l'actualité des Territoires :

- les rapporteurs ont-ils été informés des interventions des urbanistes en collectivités territoriales depuis 1982 ?
- les nouvelles données du développement durable et notamment l'équilibre entre ses volets constitutifs, si difficile à obtenir, sont-elles réellement intégrées dans la démarche qui est menée ?
- la relation entre une maîtrise d'ouvrage professionnalisée et l'ingénierie publique n'est-elle pas à approfondir ? Ce point permettrait d'intégrer tous les modes d'exercice des urbanistes et d'ouvrir une réflexion beaucoup plus large.
- le sujet de la, ou plutôt, des formations en urbanisme ne mérite-t'il pas un approfondissement : avec la recherche d'une complémentarité entre sciences dites exactes et sciences humaines, notamment ? Ce sujet récurrent est insuffisamment abordé actuellement, alors qu'il découle directement de l'enrichissement actuel des enjeux de l'aménagement en France.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous rencontrer afin d'évoquer plus avant nos questions et pour compléter votre tour d'horizon, fort intéressant par ailleurs.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'expression de ma haute considération.

Bernard Lensele,
architecte DPLG,
président d'Urbanistes des Territoires

* L'interprétation française d'une directive européenne de 2005 a mis l'éclairage, avec le décret 2007-196 du 13 février 2007, sur les diplômes universitaires à écarter pour l'accès aux concours techniques de la fonction publique territoriale : le résultat actuel de ce blocage, probablement non escompté, est une baisse de niveau des candidats à ces concours et un recul de leur adéquation avec les postes proposés. Nous avons eu un échange très intéressant avec M. François Hollande, lors de la campagne présidentielle : à ce sujet, voir le courrier ci-joint de M. François Hollande, en date du 26 mars 2012.

Copies : M. le président du Sénat, Mme la Ministre de l'égalité des Territoires et du Logement, Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique, M. le ministre de l'Intérieur, M. le président du CFDT, M. le président de l'OPQU, Mmes et MM. les membres du bureau national d'Urbanistes des Territoires.

Urbanistes des Territoires, 157 rue Paul Bert, 69 003 LYON
☎ 06 66 98 28 21, 06 73 34 36 96, 06 48 17 33 46, 06 10 34 78 92
blensel@yahoo.fr ; eric.raimondeau@wanadoo.fr ; laurence.cormier@numericable.fr ; grangej@wanadoo.fr ;
www.urbanistesdesterritoires.com